

Prenez le contrôle de votre retraite avec le PER Eres.

-  **Préparez votre retraite dans un cadre fiscal exceptionnel**
-  **Épargnez en vue d'acquérir votre résidence principale**
-  **Aidez vos enfants à acheter leur logement en réduisant vos impôts**

Le PER offre de nombreux avantages.

Efficacité à l'entrée

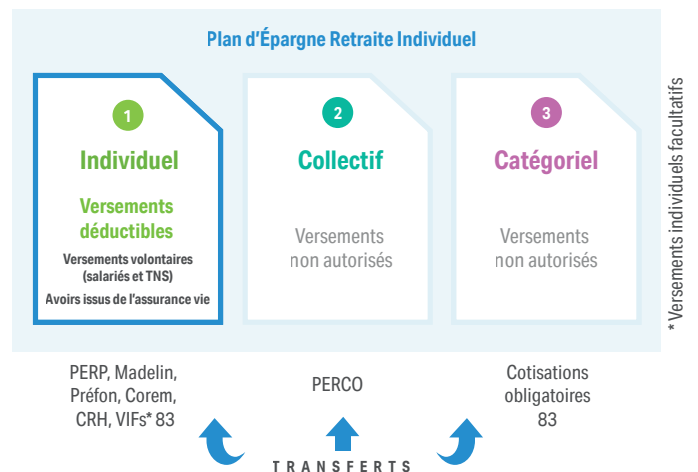
Déduisez vos versements volontaires de votre revenu imposable (dans la limite des plafonds retraite et plafonds Madelin).

Souplesse à la sortie

Récupérez votre épargne en capital à 100%, y compris pour l'acquisition de votre résidence principale. Sortie en capital, rente, rachat total, rachats programmés ou fractionnés, avec le PER tout est possible !

Liberté de transfert

Transférez vos anciens contrats d'épargne retraite ouverts à titre individuel pour bénéficier de la sortie en capital. Les transferts sont possibles à tout moment, en totalité.



Le meilleur PER individuel accessible à tous dès 500€ à l'ouverture.



Le Plan d'Épargne Retraite individuel Eres est un contrat d'assurance qui réunit les dernières innovations réglementaires, techniques et financières.

Le PER Eres s'adresse à tout type d'épargnant, indépendamment de son statut social et professionnel : salarié, chef d'entreprise, travailleur non salarié TNS, professions libérales, sans activité, retraité, **et même enfant mineur**.

Lancé en octobre 2019, **le PER Eres a déjà reçu plusieurs récompenses** : Oscar du meilleur PER individuel (Les Oscars de l'Assurance Vie), 2e prix du meilleur PER individuel élu par les CGP (Gestion de Fortune), TOP d'OR pour le PER Eres dans la catégorie « Meilleure innovation » (ToutSurMesFinances.com).



Transfert des contrats d'assurance vie vers le PER

La loi Pacte offre la possibilité de transférer, avant le 1er janvier 2023, des sommes issues de contrats d'assurance vie de plus de 8 ans vers le PER (si le titulaire est à plus de 5 ans de l'âge légal de départ à la retraite).

L'avantage fiscal est double : exonération fiscale des plus-values (abattement spécial de 4 600€ pour un célibataire, 9 200€ pour un couple) + déductibilité à l'entrée !

Pourquoi choisir le PER Eres ?

La richesse de la gestion financière

140 fonds en architecture ouverte :

- 10 fonds Eres en multigestion ;
- 13 supports immobiliers (OPCI, SCPI et SCI) ;
- 12 grilles de gestion pilotée adaptées à chaque profil ;
- dont 9 grilles orientées immobilier (de 20 à 40%).

Une orientation socialement responsable

→ Une gamme de fonds composée de nombreux supports d'investissement solidaires et ISR.

Un contrat 100% dématérialisé géré par un assureur de premier plan

- Souscription en ligne avec signature électronique ;
- Contrat géré par SwissLife Assurance et Patrimoine, partenaire historique d'Eres.

Reposez-vous sur l'expertise Eres avec la gestion pilotée

Vous définissez votre profil et votre horizon de placement. Vous bénéficiez ensuite d'un pilotage automatique et individualisé : votre épargne est investie entre différents supports et réaffectée au cours du temps pour réduire progressivement le risque à l'approche de l'échéance*.

Les + de l'offre

- 1 arbitrage gratuit par an ;
- Frais de gestion réduits en cas d'option pour la gestion pilotée ;
- 0% de frais sur arrérages de rente ;
- Sortie en capital, fractionné librement.

*Tout investissement comporte des risques, notamment celui de perte en capital.

Votre conseiller

Expert en épargne salariale, en retraite et en placements, il vous accompagne lors de la mise en place du dispositif et l'améliore régulièrement.

Eres → 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris cedex 02
→ contact@eres-group.com → www.eres-group.com → [@eres_group](https://www.instagram.com/eres_group)